

GESTION DE L'EAU

QUI FAIT QUOI SUR LE TERRITOIRE ?

La gestion de l'eau recouvre trois compétences :

- La distribution et le stockage de l'eau potable
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif

Des **compétences partagées entre plusieurs acteurs**, auxquelles il faut rajouter la **gestion des eaux pluviales** et le **risque d'inondations**. Gérer les eaux pluviales c'est maîtriser le risque de pollutions, mais aussi d'inondations.

Une **compétence plus globale, confiée depuis janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence** sur son territoire, dans le cadre de la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. **Cap Excellence** a désormais la main sur les **travaux permettant de renforcer la sécurité** des habitants des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault face au **risque d'inondations liées aux pluies, mais aussi par submersion marine**.

Le phénomène de submersion marine touche les zones situées en dessous des plus hautes mers et s'observe notamment en période de marées exceptionnelles.



EAU POTABLE - Production & Distribution

Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (**SMGEAG**)



EAU USÉE COLLECTIF - Assainissement Collectif

Dépolluer l'eau, avant leur **restitution** au milieu naturel. Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (**SMGEAG**)



EAU USÉE NON COLLECTIF - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (**SMGEAG**)



GESTION DE L'EAU PLUVIALE URBAINE (GEPU)

Collecte, transport, stockage et traitement des **eaux pluviales urbaines**. Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (**SMGEAG**)



SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE EXTÉRIEUR CONTRE L'INCENDIE (DECI)

La **création, l'aménagement** et la **gestion des points d'eau** nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (**SMGEAG**)



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Aménagement des bassins versants, **entretien et aménagement** des cours d'eaux, canaux et plans d'eau, **défense** contre les inondations et contre la mer, **protection et restauration** des zones humides. Compétence de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence **depuis janvier 2018**.

Les communes demeurent compétentes en matière d'autorisation et de police d'urbanisme, de plan communal de sauvegarde, d'arrêtés divers en matière de sécurité.